

LISTES DES BAILLEURS SOCIAUX SUR LA COMMUNE DE PIA



Office Public de l'Habitat des Pyrénées-Orientales

Siège social

7, rue Frédéric Valette
BP 60440
66004 PERPIGNAN Cedex

Tél. 04 68 55 33 30

Antenne de Rivesaltes

Quai Jean Moulin
4, rue Lucie Aubrac
66600 RIVESALTES

Tél. 04 68 08 39 88



Marcou Habitat

Siège social

4, boulevard Marcou
11890 CARCASSONNE Cedex 9

Tél. 0 825 003 515
Fax. 04 68 67 07 53

Antenne de Perpignan

30, boulevard Kennedy
66000 PERPIGNAN

Tél. 04 68 50 85 03



ROUSSILLON

Habitat

Siège social

107, boulevard Aristide Briand
BP 70334
66003 PERPIGNAN Cedex

Tél. 04 68 08 23 30
Fax : 04 68 08 23 31

Procédure à suivre impérativement :

- 1/ Remplissez le dossier de « **demande de logement social** » (à renouveler chaque année à la demande du bailleur).
- 2/ Envoyez ce dossier avec toutes les pièces demandées au bailleur de votre choix (*ne pas oublier d'en conserver une copie*)
- 3/ 2 à 3 semaines après, vous recevrez l'« **attestation unique d'enregistrement** » qui est valable pour tous les organismes.
- 4/ A ce moment là, vous pouvez déposer en mairie, une copie de cette attestation ainsi que le double du dossier que vous avez réservé.

Vous pouvez dès lors prétendre à l'attribution d'un logement social sur la commune de Pia, dès qu'une disponibilité correspondant à votre attente se présentera. Votre candidature, ainsi que celles de deux autres candidats, seront alors proposées à l'examen de la Commission d'Attribution des Logements (CAL) à laquelle le Maire (ou son représentant) est un membre de droit avec une seule voix délibérante.

Cette commission est souveraine dans l'attribution du logement.